

GPEC AXA France : l'UDPA-UNSA défend vos sites, vos emplois et vos conditions de travail.

Voici les premières propositions de la direction qui nécessitent pour l'UDPA-UNSA d'être largement revues : Malgré la mutualisation nationale des dossiers, le développement du télétravail et le déploiement d'outils de visio-conférence, la direction persiste dans sa volonté de « **rationaliser les activités sur les sites d'AXA France !** » Par rationalisation, il faut entendre regroupements d'activités sur certains sites et suppressions de filières métiers sur d'autres avec des impacts croissants en fonction des typologies suivantes :

Sites principaux

5 sites avec, à horizon 2021, le maintien de nombreuses filières métiers dont « activités de gestion ».

En cas de suppression d'activité, deux propositions de poste sur le site, un accompagnement formation et l'accès possible au dispositif Ressources +

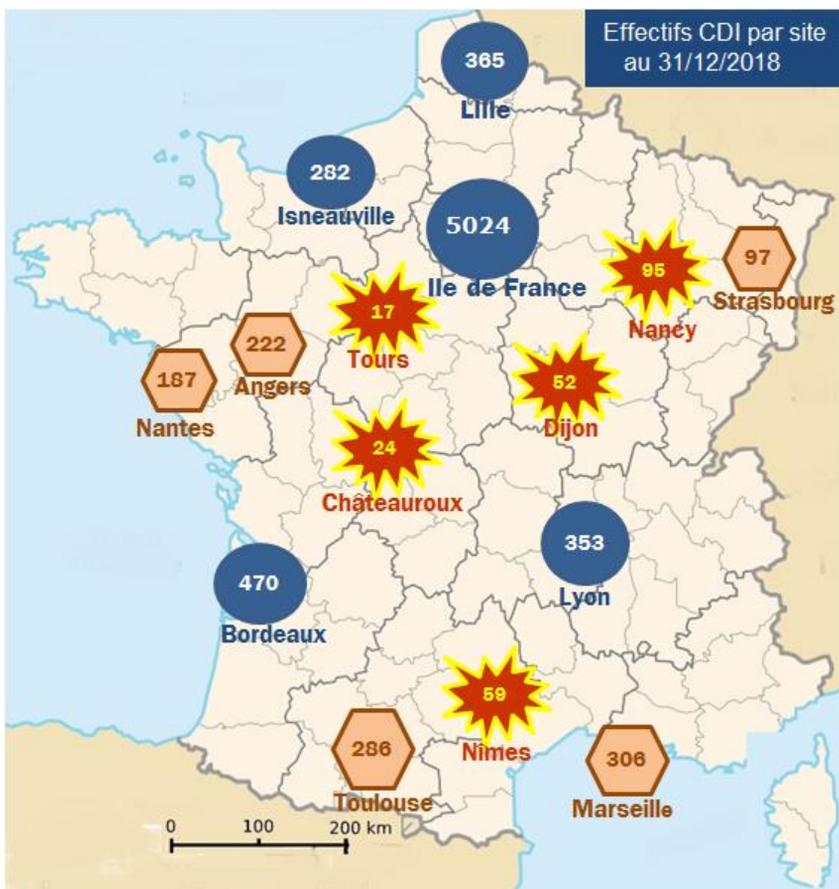
Centres d'affaires

5 sites seront principalement dédiés aux métiers nécessitant « une proximité terrain »

En cas de suppression d'activité, deux propositions de poste sur le site, un accompagnement formation et l'accès possible au dispositif Ressources +

Espaces de co-working

5 sites AXA seront remplacés par des espaces de travail partagés entre administratifs et commerciaux d'AXA.



- La direction a l'intention de déplacer de nombreux services sur d'autres sites dits « d'affectation » de la même zone géographique ; elle proposerait aux salariés concernés de continuer à exercer leur métier sur leur site, en co-working grâce aux technologies de travail à distance mais avec **l'obligation de passer 1 jour par semaine dans leur service d'affectation** avec une prise en charge des frais par l'employeur.
- La direction ne veut pas s'interdire de déplacer des services hors de la zone géographique ; dans ce cas, elle fera deux propositions de mobilité fonctionnelle vers des postes ouverts dans la zone géographique compatibles avec le co-working sans changer de site et avec un accompagnement formation.

L'UDPA-UNSA défend la possibilité de continuer à travailler sur son site sans se voir imposer une mobilité géographique. Nous demandons une définition précise de la notion de « zone géographique » ainsi qu'un maintien du lien social avec **une fréquence raisonnable d'un jour par mois** au sein de l'équipe basée sur le nouveau site d'affectation.

L'UDPA-UNSA revendique également dans cette négociation, le maintien du principe de volontariat pour la mobilité, la priorité d'accès aux postes à pourvoir en cas de reclassement, des primes de mobilité dans tous les cas d'optimisation d'activité, des plans de formation individualisés pour chaque mobilité fonctionnelle.



Bonne nouvelle ! 15% d'augmentation pour l'intéressement et la participation 2019

Notre participation mérite un intéressement digne!

Et un intéressement digne mérite notre participation !!



Les bons résultats de l'entreprise sont surtout le fruit du travail des salariés ; il est donc normal de récompenser leur engagement par un bon niveau de participation/intéressement .

L'UDPA-UNSA a largement contribué à atteindre le taux de 8,33% soit + 15 % d'augmentation, en négociant des critères plus justes.

Du 5 au 20 juin 2019 il vous appartient de choisir entre le paiement ou l'investissement de vos primes de participation et/ou d'intéressement.

A défaut la totalité sera versée dans votre PEE/PERCO.

Si vous en avez la possibilité , pensez à doubler la mise et à maximiser l'abondement en versant 750 € dans le PERCO.

Transition Activité Retraite : mieux vaut TAR que jamais !

L'UDPA-UNSA demande depuis un an , la renégociation de l'accord TAR qui tombe le 30 juin 2019 ; la direction s'est longtemps abritée derrière le risque de décalage de l'âge légal du départ en retraite pour ne rien faire. Suite à l'engagement du président Macron de maintenir l'âge légal de départ à 62 ans nous sommes revenus à la charge mais la DRH souhaite maintenant attendre la sortie des décrets...

Bon à Savoir!

L'accord mécénat de compétences négocié par l'UDPA-UNSA dispose d'un volet **Transition Activité Retraite Solidaire**. Il est en vigueur jusqu'au **28 février 2022**. Il offre la possibilité d'exercer une mission d'intérêt général au sein d'une association pendant les 6 à 36 mois vous séparant de la date de votre retraite à taux plein, avec un salaire et une couverture sociale maintenus à l'identique .



Cet accord comporte également un dispositif accessible en début et en milieu de carrière.

Vos Délégués UDPA-UNSA peuvent vous informer des dispositions de cet accord AXA France.

L'UDPA-UNSA dit « NON » à l'accord GPEC au niveau du groupe en France



Les menaces sur l'emploi se multiplient dans le groupe AXA en France (AXA IM, AXA XL...) Avec une direction générale avant tout motivée par la recherche du profit, un Plan de Départ Volontaire (PDV) ou une Rupture Conventionnelle Collective (RCC) pourrait demain **impacter tout ou partie d'AXA France**.

La nouvelle écriture de l'accord GPEC groupe supprime l'obligation antérieure pour l'employeur de « *prioriser les reclassements internes au sein des sociétés du groupe en France, avant d'envisager des solutions externes* ».

Pour l'UDPA-UNSA, défendre la solidarité de l'emploi au sein du groupe en France implique de ne pas signer cet accord moins-disant.

Vous avez des questions sur vos droits et les accords d'entreprise, contactez vos délégués UDPA-UNSA.

Jeux concours : une contrepèterie s'est glissée dans le texte du tract. Les 10 premières bonnes réponses enregistrées sur udp.unsa@free.fr gagnent une surprise.